



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-426

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2024

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2024-07-15-00012 - Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal PCE 18ème rectificatif (2
pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-07-15-00012

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal PCE
18ème rectificatif

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS
POLES GESTION FISCALE
Pôle de Contrôle et d'Expertise du 18^{ème}
61 rue Eugène Carrière 75018 PARIS

Paris, le 15/07/2024

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise du 18^e arrondissement par intérim, Madame Cécila ADAMOUMBAZOA,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
SALENC Nathalie	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
STOLL Véronique	Inspectrice	15 000 €	15 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BONDUELLE Xavier	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
NANTIER Laurent	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MARTIN Jean-Yves	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
TRAPENARD Géraud	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LAWSON Emmanuel	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LEROY Laetitia	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
GROISNE Sébastien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris

La responsable du pôle de contrôle et d'expertise de Paris 18e par intérim,

Signé

Cécile ADAMOUMBAZOA,
Inspectrice divisionnaire des finances publiques